

CLASH TES STÉRÉOTYPES

Edition 2023

REGLEMENT INTERIEUR JEU CONCOURS

A- Contexte

Le Medef Réunion est un acteur engagé en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. La commission « Ecole-Entreprise » du MEDEF Réunion en partenariat avec l'Académie de La Réunion organise le concours « CLASH TES STEREOTYPES »

L'orientation, l'accès à tous types de formations et la possibilité d'exercer tous types de métiers, qu'on soit fille ou garçon, est un défi majeur pour l'Académie de La Réunion. Seules 12 % des filières professionnelles sont mixtes et de nombreux métiers restent encore « genrés ». De même, dans le monde professionnel, les femmes ont des trajectoires de carrière assez différentes de celles des hommes avec des causes très diverses mais parfois ancrées dans les représentations et projections.

Parce que trop de disparités existent toujours aujourd'hui, le concours « CLASH TES STEREOTYPES ! » a pour objectif de dénoncer les stéréotypes filles-garçons et de favoriser une prise de conscience chez les jeunes de l'existence de stéréotypes sexistes, de les aider à prendre conscience des clichés qu'ils peuvent véhiculer et de tourner le dos aux préjugés.

Pour sensibiliser les élèves à cet enjeu de manière ludique et dynamique, le concours Clash tes stéréotypes est organisé par le Medef Réunion et l'Académie de La Réunion

B- Cadre général

1 – Organisateurs

Le MEDEF Réunion dont le siège social est situé 1 b rue Jean Chatel – 97400 Saint-Denis et l'Académie de La Réunion, (ci-après « les organisateurs ») souhaitent organiser un jeu-concours intitulé « JEU CONCOURS-CLASH TES STEREOTYPES/#CLASHTST » dont les gagnants seront désignés par un jury dans les conditions ci-après.

Cette opération pourra être parrainée.

2 – Dates et durée

Le jeu concours se déroulera du mardi 1^{er} février au vendredi 05 mai 2023.

- Date limite d'inscription : 28 février 2023
- Date limite de remise des vidéos : 24 avril 2023 minuit plus tard
- Jury : délibération du jury entre le 25 avril et le 4 mai 2023
- Remise de prix : Vendredi 05 mai le matin (les élèves devront être autorisés à se libérer pour participer à la remise des prix à Saint-Denis)

3 – Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles du jeu concours, lesquelles doivent impérativement être respectées par les participants

4 – But du jeu

Le concours consiste à réaliser un CLIP/FILM de 3 minutes, format amateur (smartphone exclusivement) illustrant une dénonciation des stéréotypes sexistes dans un lieu et un temps au choix des participants (à l'école, à la maison ou dans la rue ; dans le passé, le présent, le futur...)

Le sujet pourra être traité selon un genre à la libre appréciation des compétiteurs, de manière humoristique, dramatique, policier, science-fiction.etc ou neutre.

Le film doit faire intervenir des personnes réelles et ne peut être réalisé en images de synthèse ou dessins.

5 – Définition des participants

5.1 *Participants*

Sont admis à concourir tous les élèves inscrits dans un établissement entre le 30/01/2023 et le 05/05/2023.

2 catégories sont ouvertes :

- *Catégorie Collège
- *Catégorie Lycée

La participation au concours doit être collective et mixte. Les jeunes peuvent concourir par groupe de 4 élèves minimum ou de 8 élèves maximum.

5.2 *Territorialité*

Le jeu concours s'applique exclusivement sur le territoire de La Réunion

C- Règles applicables

1 – Déroulement du jeu

Le jeu concours se déroule par catégorie : une catégorie COLLEGE et une catégorie LYCEE.

Chaque production devra être réalisée par un groupe mixte de 4 élèves minimum à 8 élèves maximum, encadrés par un.e professeur.e ou un.e personnel.le d'Education.

Les établissements pourront mettre à disposition des élèves les supports nécessaires à la réalisation.

2 – Comment candidater

Pour participer à ce concours, il suffit de retourner au MEDEF le dossier d'inscription dûment rempli avant le 1^{er} mars 2023.

Les participants nommeront leur équipe de façon originale. Le nom donné aura un lien avec le thème /sujet de leur production. Il pourra être transmis au moment de l'envoi des productions

3 – Délibérations du jury et notation

Un jury, composé d'une dizaine de personnes du monde de l'entreprise, de l'éducation et du secteur artistique, désignera les meilleures réalisations par catégorie.

La notation s'effectuera sur 5 critères principaux :

- 1- Respect des limites techniques fixées par le concours
- 2- Cohérence avec le sujet du concours
- 3- Originalité de la réalisation
- 4- Techniques et savoir-faire utilisés
- 5- Clarté du message porté

Parmi les CLIPS/FILMS, le jury sélectionnera :

- deux réalisations gagnantes par catégorie (lycée et collège)
- et 2 coups de cœur (1 lycée, 1 collège).

4 – Prix

La cérémonie de remise des prix qui récompensera les lauréats aura lieu **le vendredi 05 mai 2023** au Cinépalme à Sainte-Marie. Tous les élèves et établissements ayant participé au concours y seront conviés.

Qu'ils soient lauréats ou non, tous les élèves ayant participé au concours, seront mis à l'honneur le jour de la remise des prix.

Les groupes seront appelés un à un. Un élève choisi par le groupe interviendra pour faire une description du projet de sa production en 1 minute. Un certificat de mérite sera remis au groupe et une photo de groupe sera réalisée.

Enfin, toutes les productions seront disponibles sur la chaîne « You Tube » du Medef Réunion

5 – Annexe

Bulletin d'inscription